

AVIS DE COURSE

Championnat de France

VOILE RADIOPRATICIENNE DE LA CLASSE « RG 65 »

Du 14 au 17 mai 2026

Plan d'eau de Pignedorée (Pierrelatte)
Autorité organisatrice : U.N.V.M. Pierrelatte
Grade 3

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte de la base dans l'attente d'un accord exceptionnel de la Mairie.

**En cas d'autorisation, l'information sera précisée sur le site de l'épreuve :
vrc-pierrelatte.com aussitôt que possible.**

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs (trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
 - 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
 - 1.3 les règlements fédéraux,
 - 1.4 le système de course HMS 2022 – V2,
 - 1.5 les règles expérimentales 2021.
 - 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Pour faciliter l'application de la RCV E3.9 les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'OA. En fonction de ses possibilités, l'OA fera son possible pour répondre aux demandes.

Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

1.8 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français

En cas de conflit dans la traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : vrc-pierrelatte.com

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : vrc-pierrelatte.com

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Exclusion des concurrents Russes et Biélorusses.

La Fédération Française de Voile exprime son soutien et sa solidarité envers la Fédération Ukrainienne de Voile et la communauté sportive d'Ukraine. En conséquence, elle suit les recommandations et demandes unanimes tant de la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) que du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et de World Sailing, et décide de ne pas autoriser la participation d'athlètes et d'officiels russes ou biélorusses aux compétitions. Notre club s'aligne donc sur ces recommandations

4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe RG 65 **et limitée à 78 concurrents.**

4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe correspondante – doivent s'inscrire en utilisant le lien suivant :

[HelloAsso Championnat de France 2026](https://www.helloasso.com/associations/championnat-de-france-rg65-2026)

Accompagné des frais d'inscription requis au plus tard le 30 avril 2026.

4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs.

4.4 En cas d'inscription après le 30 avril 2026 ou de dossier envoyé et non réglé au 30 avril 2026 au plus tard, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 65 €.

5.2 Autres frais : repas midi et soir (vrc-pierrelatte.com)

6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h15 le 14 mai 2026.

7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

13 mai 2026 de 10h00 à 18h30

14 mai 2026 de 8h00 à 10h00

8.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

13 mai 2026 de 10h00 à 18h30

14 mai 2026 de 8h00 à 10h00

8.3 15 mai 2026 : repas des coureurs (vrc-pierrelatte.com)

8.4 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
14 mai 2026	10h30	Flottes à suivre
15-16-17 mai 2026	9h30	Flottes à suivre

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après :

13h30 pour une nouvelle course

15h00 pour une nouvelle flotte

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles expérimentales 2021 s'appliqueront

10. CLASSEMENT

10.1 - 4 courses devront être validées pour valider la compétition.

10.2 – Courses retirées : application du HMS en vigueur

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

12. PRIX

Le titre de champion de France sera décerné s'il y a au moins 20 concurrents ayant confirmé leur inscription.

Si ce nombre n'est pas atteint, la régate sera reclassée en critérium national grade 4.

Si le titre est décerné, des prix seront distribués comme suit :

Médaille d'or au vainqueur du classement général du Championnat de France 2026, déclaré «

Champion de France 2026 de la Classe RG 65 »,

Médaille d'argent au second,

Médaille de bronze au troisième.

Des prix de participation seront distribués à tous les compétiteurs.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pierre Gonnet : gonnetpierre@hotmail.com

Jean-Claude Billard : jeanclaudebillard@gmail.com